

# Comment lutter autrement contre sclérotinia ?

07/04/2022 |  Corteva •  Terre-net Média

**Pour combattre le sclérotinia du colza, il est toujours possible d'utiliser des fongicides classiques en préventif. Mais d'autres solutions existent. Une variété de colza tolérante au sclérotinia est désormais disponible, ainsi que des produits de biocontrôle, à appliquer au moment de la chute des pétales. L'association de l'hybride tolérant à une solution de biocontrôle est également à envisager.**



*L'éventail  
des moyens  
de lutte  
contre  
sclérotinia  
du colza  
s'est enrichi  
récemment  
d'une  
tolérance  
variétale et  
d'une  
solution de  
biocontrôle.  
(©Corteva)*

**L**e sclérotinia est la maladie la plus préjudiciable au colza. Il n'est pas présent tous les ans, mais lorsque les conditions climatiques sont favorables, c'est-à-dire chaudes et humides au moment de la floraison, les pertes de rendement peuvent atteindre 15 à 20 q/ha. Il n'existe pas de traitement curatif contre le sclérotinia. Jusqu'à présent, le seul moyen de lutte contre la maladie était d'intervenir en préventif avec un fongicide conventionnel.

## L'arrivée d'un hybride tolérant au sclérotinia

Des solutions alternatives ont vu le jour récemment. « Nous avons lancé, l'été dernier, la première variété de colza tolérante au sclérotinia en Europe, BRV703 Protector Sclérotinia, souligne Elodie Batut, chef de produit semences oléagineux chez Brevant. Elle a été semée en France, pour la première fois, à l'été 2021. Les colzas sont donc actuellement en terre pour être récoltés en 2022. BRV703 Protector Sclérotinia a aussi été implanté dans d'autres pays européens et notamment en Allemagne. Cet hybride est également tolérant au virus de la jaunisse TuYV et bénéficie d'un potentiel de rendement équivalent et d'une teneur en huile supérieure aux meilleures variétés de colza du marché.

## Un biocontrôle à base de Bacillus

Le premier fongicide de biocontrôle du marché est à base de *Bacillus pumilus*, commercialisé sous le nom de BALLAD™ par la société Corteva agriscience depuis plusieurs années pour la lutte contre le sclérotinia. Appliqué au stade chute des pétales du colza, BALLAD™ était jusqu'à présent utilisé le plus souvent associé à une demi-dose de fongicide conventionnel. Il contrôle en préventif les attaques de sclérotinia, tout en permettant la réduction des IFT.

## Coupler hybride tolérant et biocontrôle

Le nouvel hybride tolérant au sclérotinia BRV703 Protector Sclérotinia peut aussi être associé à une protection avec le produit de biocontrôle BALLAD™. Les deux solutions combinées apportent un niveau d'efficacité équivalent à une protection avec un fongicide classique sur une variété sensible.

Issue d'un programme de sélection unique de plusieurs années, la tolérance de BRV703 permet de réduire jusqu'à 60 % l'incidence du sclérotinia.

Les essais Terres Inovia, mis en place en 2021, montrent un niveau d'attaques sur tiges réduit, de l'ordre de 40 à 50 %, avec la variété BRV703 Protector Sclérotinia, par rapport à une variété sensible. L'application de BALLAD™ à 2 l/ha sur l'hybride BRV703 Protector Sclérotinia a permis de gagner 30 % d'efficacité supplémentaire, en pourcentage de tiges atteintes par la maladie. « D'après nos expérimentations, l'application de BALLAD™ joue sur le nombre de tiges touchées par la maladie mais aussi sur l'intensité des attaques, ajoute Isabelle Rougerie, responsable technique intrants oléagineux et protéagineux chez Corteva. Ce qui renforce son intérêt. »

## Moins de produits utilisés

Le principal avantage des solutions alternatives contre le sclérotinia est la baisse des quantités de produits phytosanitaires appliqués. En présence de sclérotinia, l'utilisation de BALLAD™ par exemple, avec une demi-dose de produit conventionnel, permet de réduire les IFT de 50 %. Si BALLAD™ est utilisé seul sur une variété sensible ou sur la variété de colza BRV703 Protector Sclérotinia, la réduction d'IFT passe à 100 % !

L'utilisation d'une variété tolérante ou d'un produit de biocontrôle permet également de diversifier les modes d'action contre le champignon et de réduire ainsi les risques d'apparition de résistance.

\*IFT, Indice de fréquence de traitements avec des produits phytosanitaires

Non Classé. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 - Tenir hors de portée des enfants. P103 - Lire l'étiquette avant utilisation. P234 - Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P281 - Utiliser l'équipement de protection individuel requis. P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.

BALLAD™ : SC - suspension concentrée (concentré fluidifiable) , contenant 1.435 Pourcentage en volume de Bacillus pumilus souche QST 2808 . AMM N° 2140160 - Corteva Agriscience France S.A.S.

Responsable de la mise en marché : DuPont Solutions (France) S.A.S, Bâtiment Equinoxe 2 - 1B avenue du 8 mai 1945 - 78280 Guyancourt. N° d'agrément PA00272 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. N° Vert 0800 470 810. ®TM Marques déposées de Corteva Agriscience et sociétés affiliées. © 2022, Corteva.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette des produits et/ou sur [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com).

« PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT »

Nota bene : Nous vous rappelons que seul un conseiller indépendant est autorisé à vous apporter tout conseil adapté à votre parcelle.